

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13-04-2026

Date de convocation : 07 avril 2026
Date d'affichage 07 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19
PRESENTS : 17 VOTANTS : 19

L'an deux mil vingt-six le lundi 13 avril 2026 à 20 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de

M CITERNE Yves

Etaient présents :

Mme SCALZOLARO Lina M DOUBLEMART Stéphane, Mme METHIVIER Stéphanie M LEPERE Alain, Mme SALMON Catherine M PRODANOVITCH Luc M BLONTROCK François Mme LOPES Emmanuelle M BAYET Christophe Mme BALLESTER Cécile M MERY Christophe Mme JARRIGE Carole, Mme PICARD Sarah M GROULT Alexis M ROUYER Claude, M BESNARD Jérôme

Etaient absents excusés

Mme COLLIGNON Sandrine a donné procuration à M BESNARD Jérôme

Mme CORNU Marie-Laure a donné procuration à M CITERNE Yves

Secrétaire de séance : Mme SCALZOLARO Lina

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

Désignation des membres du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la région de Montsoult) auprès de la CAPV

Lina SCALZOLARO Titulaire

Stéphanie METHIVIER Titulaire

Yves CITERNE Suppléant

Stéphane DOUBLEMART Suppléant

Désignation des membres du SIAH (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne) auprès de la CAPV

Alain LEPERE Titulaire

Yves CITERNE Titulaire

Luc PRODANOVITCH Suppléant

Stéphanie METHIVIER Suppléante

Désignation des membres du SIGIDUR (Syndicat mixte pour la gestion et l'incinération des déchets urbains de la région de Sarcelles

Lina SCALZOLARO Titulaire

Yves CITERNE Suppléant

Désignation du membre de Val d'Oise Numérique

Yves CITERNE

Délibération 2026/09

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DU VAL D'OISE (SMGFAVO)

Vu les élections du 15 Mars 2026

DECIDE de procéder à l'élection, de deux délégués Titulaires et de deux délégués suppléants qui représenteront la commune au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale.



M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Se sont présentés et ont obtenu au 1^{er} tour

Nom Prénom du Titulaire	Mme METHIVIER Stéphanie	18 pour 1abstention 0 contre
Nom Prénom du Suppléant	Mme BALLESTER Cécile	18 pour 1abstention 0 contre

Compte tenu du résultat du vote.

Nom Prénom du Titulaire	Mme METHIVIER Stéphanie
Nom Prénom du Suppléant	Mme BALLESTER Cécile

Ont été élus délégués Titulaire et suppléant de la commune auprès du SMGFAVO.

Délibération 2026/10

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE(SIGEIF)

Vu les élections du 15 Mars 2026

DECIDE de procéder à l'élection, de deux délégués Titulaires et de deux délégués suppléants qui représenteront qui représenteront la commune au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF)

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Se sont présentés et ont obtenu au 1^{er} tour

Nom Prénom du Titulaire	M LEPERE Alain	18 pour 1abstention 0 contre
Nom Prénom du Suppléant	M CITERNE Yves	18 pour 1abstention 0 contre

Compte tenu du résultat du vote.

Nom Prénom du Titulaire	M LEPERE Alain
Nom Prénom du Suppléant	M CITERNE Yves

Ont été élus délégués Titulaire et suppléant de la commune auprès du SIGEIF.

Délibération 2026/11

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE DOMONT ET DE SA REGION (SEMIDOR)

Vu les élections du 15 Mars 2026

DECIDE de procéder à l'élection, de deux délégués Titulaires et de deux délégués suppléants qui représenteront qui représenteront la commune au Syndicat Mixte de Domont et de sa Région (SEMIDOR)

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Se sont présentés et ont obtenu au 1^{er} tour

Nom Prénom du Titulaire	Mme SCALZOLARO Lina	18 pour 1abstention 0 contre
Nom Prénom du Suppléant	Mme METHIVIER Stéphanie	18 pour 1abstention 0 contre

Compte tenu du résultat du vote.

Nom Prénom du Titulaire	Mme SCALZOLARO Lina
Nom Prénom du Suppléant	Mme METHIVIER Stéphanie

Ont été élus délégués Titulaire et suppléant de la commune auprès du SEMIDOR.

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU VAL D'OISE (SDEVO)

Vu les élections du 15 Mars 2026

DECIDE de procéder à l'élection, de deux délégués Titulaires et de deux délégués suppléants qui représenteront qui représenteront la commune au Syndicat Départemental d'Energie du Val d'Oise (SDEVO)

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Se sont présentés et ont obtenu au 1^{er} tour

Nom Prénom du Titulaire	M CITERNE Yves	18 pour 1abstention 0 contre
Nom Prénom du Suppléant	Mme SCALZOLARO Lina	18 pour 1abstention 0 contre
Compte tenu du résultat du vote.		
Nom Prénom du Titulaire	M CITERNE Yves	
Nom Prénom du Suppléant	Mme SCALZOLARO Lina	

Ont été élus délégués Titulaire et suppléant de la commune auprès du SDEVO.

Délibération 2026/13

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AFIN DE SIEGER A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE

Il est demandé au conseil de désigner un commissaire afin de siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des voix 18 pour 1 abstention 0 contre

DESIGNE M CITERNE Yves .comme commissaire à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée.

Délibération 2026/14

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Vu les élections du 15 Mars 2026

DECIDE de procéder à l'élection, de trois membres de la commission d'appel d'offre

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Une seule liste est présentée

1^{er} tour

Ont obtenu

Nom Prénom du Titulaire	Mme SCALZOLARO Lina	18 pour 1abstention 0contre
Nom Prénom du Titulaire	Mme METHIVIER Stéphanie	18 pour 1abstention 0contre
Nom Prénom du Titulaire	M LEPERE Alain	18 pour 1abstention 0contre
Nom Prénom du Suppléant	Mme BALLESTER Cécile	18 pour 1abstention 0contre
Nom Prénom du Suppléant	M BLONTROCK François	18 pour 1abstention 0contre
Nom Prénom du Suppléant	M PRODANOVITCH LUC	18 pour 1abstention 0contre

Après en avoir procéder au vote, sont élues les personnes nommées ci-dessus à la commission d'appel d'offre.

Délibération 2026/15

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DSP

Vu les élections du 15 Mars 2026

DECIDE de procéder à l'élection, de trois membres de la commission de délégation de service public

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Une seule liste est présentée

1^{er} tour

Ont obtenu

Nom Prénom du Titulaire	Mme SCALZOLARO Lina	18 pour 1abstention 0contre
Nom Prénom du Titulaire	Mme METHIVIER Stéphanie	18 pour 1abstention 0contre
Nom Prénom du Titulaire	M BLONTROCK François	18 pour 1abstention 0contre
Nom Prénom du Suppléant	Mme BALLESTER Cécile	18 pour 1abstention 0contre
Nom Prénom du Suppléant	Mme JARRIGE Carole	18 pour 1abstention 0contre
Nom Prénom du Suppléant	M PRODANOVITCH LUC	18 pour 1abstention 0contre

Après en avoir procéder au vote, sont élues les personnes nommées ci-dessus à la commission de délégation de service public.

Délibération 2026/16

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE CHARGEE DE LA REGULARITE DES LISTES ELECTORALES

Vu les élections du 15 Mars 2026

DECIDE de procéder à l'élection, de cinq membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales.

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

1^{er} tour

On obtenu

Nom Prénom	M BLONTROCK François	18 pour 1abstention 0contre
Nom Prénom	Mme JARRIGE Carole	18 pour 1abstention 0contre
Nom Prénom	Mme BALLESTER Cécile	18 pour 1abstention 0contre
Nom Prénom	Mme BESNARD Jérôme	18 pour 1abstention 0contre
Nom Prénom	M ROUYER Claude	18 pour 1abstention 0contre

Après en avoir procéder au vote, sont élues les personnes nommées ci-dessus à la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales.

Délibération 2026/17

ELECTION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Créé en 2001 par le Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, le Correspondant Défense a vocation à développer le lien Armée-Nation et promouvoir l'esprit Défense.

Son rôle est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

En tant qu' élu local, il mène des actions de proximité.

Au sein de chaque Conseil Municipal il est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des

autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

Vu les élections du 15 Mars 2026

DECIDE de procéder à l'élection du correspondant défense

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Mme JARRIGE Carole est seule candidate

Après en avoir procédé au vote, est élu correspondant défense au 1^{er} tour avec 18 pour 1 abstention
0 contre

Délibération 2026/18

DETERMINATION DU NOMBRE D'ELUS AU CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut déterminer le nombre d'élus au CCAS entre 4 et 8

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Propose la création de 4 postes d'élus au CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix 18 pour 1 abstention 0 contre
DECIDE la création de 4 postes d'élus au CCAS.

Délibération 2026/19

ELECTION DES MEMBRES DU CCAS

Vu les élections du 15 Mars 2026

DECIDE de procéder à l'élection, de quatre membres du CCAS

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

DECIDE de procéder à l'élection, de quatre membres du Conseil Municipal au sein du CCAS

M LE Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Se sont présentés et ont obtenu au 1^{er} tour

Nom Prénom	M MERY Christophe	18 pour 1abstention 0contre
Nom Prénom	Mme METHIVIER Stéphanie	18 pour 1abstention 0contre
Nom Prénom	Mme JARRIGE Carole	18 pour 1abstention 0contre
Nom Prénom	Mme BALLESTER Cécile	18 pour 1abstention 0contre

Compte tenu du résultat du vote.

Nom Prénom	M MERY Christophe
Nom Prénom	Mme METHIVIER Stéphanie
Nom Prénom	Mme JARRIGE Carole
Nom Prénom	Mme BALLESTER Cécile

Délibération 2026/20

DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRE EXTERIEUR AU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CCAS

Considérant que le conseil municipal doit déterminer le nombre de membre extérieur au conseil municipal au sein du CCAS

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Propose la création de 4 membres extérieurs au conseil municipal au sein du CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré 18 pour 1 abstention 0 contre DECIDE la création de 4 postes de membre extérieur du conseil municipal au sein du CCAS.

Les membres du CCAS extérieur au conseil municipal feront l'objet ne nomination par arrêté

Délibération 2026/21

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

M le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- Un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à main levée, décide que pour cette nomination puisse avoir lieu de dresser une liste de 24 noms dans les conditions fixées à l'article 1650 du CGI

La liste ci-dessous est adoptée à la majorité des voix 18 pour 1 abstention 0 contre

COMMISSAIRES TITULAIRES

Nom	Prénom
METHIVIER	Stéphanie
BALLESTER	Cécile
LEPERE	Alain
PRODANOVITCH	Luc
PICARD	Sarah
MERY	Christophe
JARRIGE	Carole
BAYET	Christophe
SALMON	Catherine
DOUBLEMART	Stéphane
SCALZOLARO	Lina
GROULT	Alexis

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

Nom	Prénom
CORNU	Marie-Laure
BLONTROCK	François
LOPES	Emmanuelle
BESNARD	Jérôme
COLLIGNON	Sandrine
ROUYER	Claude
VINCENT	Cyril

SALMON	Alain
SEGUIN	Paul
MACCAGNAN	Valerio
RIAND	Didier
CHEBAUX	Tini

Délibération 2026/22

ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL ROGER PREVOST

Vu les élections de Mars 2026

DECIDE de procéder à l'élection, du délégué Titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la commune au sein du conseil d'administration de l'hôpital

M LE Maire propose que le vote s'effectue à mains levées

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Se présente et ont obtenu au 1^{er} tour

Nom Prénom du Titulaire	Mme SCALZOLARO Lina	18 pour 1abstention 0contre
Nom Prénom du Suppléant	M CITERNE Yves	18 pour 1abstention 0contre

Compte tenu du résultat du vote.

Nom Prénom du Titulaire	Mme SCALZOLARO Lina
Nom Prénom du Suppléant	M CITERNE Yves

Ont été élus délégués Titulaire et suppléant de la commune auprès du conseil d'administration de l'hôpital

Délibération 2026/23.

ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE SUEZ

Vu les élections du 15 Mars 2026

DECIDE de procéder à l'élection, du délégué Titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la commune au sein de la commission locale d'information et de surveillance de la société SUEZ

M LE Maire propose que le vote s'effectue à mains levées

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Se sont présentés et ont obtenu au 1^{er} tour

Nom Prénom du Titulaire	M CITERNE Yves	18 voix 1abstention 0 contre
Nom Prénom du Suppléant	M LEPERE Alain	18 voix 1abstention 0 contre

Compte tenu du résultat du vote.

Nom Prénom du Titulaire	M CITERNE Yves
Nom Prénom du Suppléant	M LEPERE Alain

Ont été élus délégués Titulaire et suppléant de la commune auprès de la commission locale d'information et de surveillance de la société SUEZ

Délibération 2026/24

ELECTION DES DELEGUES AU COMITE DE SUIVI AUPRES DE LA PLATEFORME DE RECUPERATION « VALDEVE »

Vu les élections de Mars 2026

DECIDE de procéder à l'élection, du délégué Titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la commune au sein du comité de suivi auprès de la plateforme de récupération « Valdève »

M LE Maire propose que le vote s'effectue à mains levées



Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Se présente et ont obtenu au 1^{er} tour

Se sont présentés et ont obtenu au 1^{er} tour

Nom Prénom du Titulaire	M LEPERE Alain	18 voix 1abstention 0 contre
Nom Prénom du Suppléant	M CITERNE Yves	18 voix 1abstention 0 contre
Compte tenu du résultat du vote.		
Nom Prénom du Titulaire	M LEPERE Alain	
Nom Prénom du Suppléant	M CITERNE Yves	

Ont été élus délégués Titulaire et suppléant de la commune auprès du comité de suivi après de la plateforme de récupération « Valdève »

Délibération 2026/25

ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Vu les élections du 15 Mars 2026

DECIDE de procéder à l'élection de du délégué à la commission intercommunale d'aménagement foncier

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Se présente et ont obtenu au 1^{er} tour
Mme SCALZOLARO Lina

Après en avoir procédé au vote, est élu à la commission intercommunale d'aménagement foncier au 1^{er} tour Mme SCALZOLARO Lina avec 18 pour 1 abstention 0contre

Délibération 2026/26

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ERE} CLASSE

À la suite du départ d'un adjoint technique principal 1^{ère} classe au 01/10/2025 il convient de supprimer le poste

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

De supprimer le poste d'un adjoint technique principal 1^{ère} classe au 01/10/2025

Délibération 2026/27

SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLE

À la suite du départ d'un agent spécialisé principal 1^{ère} classe des écoles maternelles au 01/09/2025 il convient de supprimer le poste

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

De supprimer le poste d'un agent spécialisé principal 1^{ère} classe des écoles maternelles au 01/09/2025

CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE

À la suite du départ d'un agent technique il convient de créer un poste et d'approuver le tableau des effectifs

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

De créer le poste d'un agent technique.

Délibération 2026/29

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION POUR LE SUIVI DE LA MISE EN PLACE DU REGLEMENT N°2016/679 DIT REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) AU SEIN DE LA COMMUNE D'ATTAINVILLE (95)

Vu le Code Général des Collectivités Territoires ;

Considérant que depuis le 25 mai 2018, le Règlement Général (européen) de Protections des Données (RGPD), impose aux collectivités de se mettre en conformité avec les règles relatives à la protection des données et de pouvoir démontrer qu'elles les respectent ;

Considérant que la commune d'Attainville ne dispose pas des ressources humaines et techniques permettant la mise en place du RGPD, elle a sollicité le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour l'accompagner dans cette mission ;

Considérant que la mission consiste en la réalisation de l'accompagnement par la désignation d'un délégué à la protection des données. Ses missions couvriront l'ensemble des traitements mis en œuvre par la collectivité et la tenue du registre des traitements propres à la collectivité.

Considérant que cette collaboration doit se matérialiser par le renouvellement de la convention ;

Considérant que la convention est conclue jusqu'au 01 février 2029 pour un montant de 69€ de l'heure

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la convention n°2026/02/09389 relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour le suivi de la mise en règlement n°2016/679 dit règlement général sur la protection des données (RGPD) au sein de la commune d'Attainville

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le CIG et tout document relatif à cette affaire

Délibération 2026/30

VOTE DE LA SUBVENTION 2026 AU COMITE DES FETES

M le Maire propose le versement de

800 € au Comité des Fêtes d'ATTAINVILLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise M Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Délibération 2026/31

VOTE DE LA SUBVENTION 2026 AU DODGBALL

M le Maire propose le versement de

800 € AU DODGBALL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise M Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Délibération 2026/32

VOTE DE LA SUBVENTION 2026 A L'AMICALE SPORTIVE ATTAINVILLOISE

M le Maire propose le versement de

1600 € A L'AMICALE SPORTIVE ATTAINVILLOISE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise M Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Délibération 2026/33

VOTE DE LA SUBVENTION 2026 A LA CROIX ROUGE

M le Maire propose le versement de

400 € A LA CROIX ROUGE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise M Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Délibération 2026/34

VOTE DE LA SUBVENTION 2026 AU LYCEE GEORGE SAND

M le Maire propose le versement de

100 € AU LYCEE GEORGES SAND

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise M Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Délibération 2026/35

VOTE DE LA SUBVENTION 2026 A L'ARESMA

M le Maire propose le versement de

800 € A L'ARESMA

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (un membre du conseil ne participe pas au vote)

Autorise M Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.



Observation de M BESNARD Jérôme :

M BESNARD s'interroge sur l'entretien du talus situé rue du Moulin. Selon les actes de vente des différentes parcelles rue des coquelicots, ce talus ferait partie de leurs propriétés.
Il souhaite connaître les obligations de la commune en matière d'entretien de ce talus.

Le Maire, ainsi que plusieurs élus, ont indiqué que ce talus a toujours été entretenu par la commune jusqu'aux clôtures implantées par les propriétaires, et que cette pratique est toujours en vigueur. Ils ont précisé ne pas comprendre le sens de cette interrogation au regard des usages établis de longue date.

M BESNARD a souhaité obtenir des éléments complémentaires en réponse à sa question.

Le Maire a indiqué qu'il se renseignera sur les aspects fonciers de ce dossier et qu'une réponse lui sera apporté ultérieurement.

La séance est close à 22h30

Le secrétaire de séance
Lina SCALZOLARO

Le Maire
Yves CITERNE

